

Lancement d'une consultation publique sur la contribution de la télévision à la production audiovisuelle

Le ministère de la Culture et de la Communication ouvre une consultation publique afin de recueillir les observations, commentaires et avis des acteurs de l'audiovisuel s'agissant de la modification du régime de contribution des éditeurs de services de télévision à la production d'œuvres audiovisuelles.

Cette modification a pour objet un ajustement du cadre réglementaire, dans le prolongement de l'accord récemment conclu par le groupe TF1 et les organisations professionnelles représentant les producteurs audiovisuels.

Le **texte intégral de la consultation publique** est disponible sur le site Internet du ministère de la Culture et de la Communication : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Audiovisuel/Actualites/Consultation-publique-decret-production>

Les réponses à la consultation devront être transmises **au plus tard le vendredi 29 juillet 2016**, par voie postale ou par voie électronique à :

Monsieur le Directeur général des médias et des industries culturelles

Ministère de la Culture et de la Communication

Consultation publique sur la modification du régime de contribution à la production d'œuvres audiovisuelles applicable aux éditeurs de services de télévision

182, rue Saint-Honoré

75033 Paris Cedex 01

mél. : consultation-production.dgmic@culture.gouv.fr

Contact presse

Ministère de la Culture et de la Communication

Délégation à l'information et à la communication

Service de presse

01 40 15 80 11

service-presse@culture.gouv.fr

